

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 23 janvier 2014

Présents :

Jean-Jacques BENOÎT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE - Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU (à partir de l'aff n°2014-017)- Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - Frédéric DANJON - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Josyane PEREZ - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Éric MARTIN - Pascal BREUZARD (à partir de l'aff n°2014-016)- Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHELEMY

Absents ayant donné procuration :

France NORMAND procuration à Danielle LE ROY
Corinne GONET procuration à Dany DEBAULIEU
Marie-Céline LAFARIE procuration à Éric MARTIN
Nathalie MARCADET-LABARBE procuration à Franck RAYNAL
Pascal BREUZARD procuration à Sylvie TRAUTMANN (jusqu'à l'aff n°2014-016)

Secrétaire de séance : Maria FUENTES

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2013

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEL2014_010 : Exercice 2014 - Répartition n°1 des crédits de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Eric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE, Pascal BREUZARD

DEL2014_011 : Mission de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice pour la ville et le CCAS – Attribution des lots 1, 3 et 4

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs aux lots n°1, 3 et 4 du marché de conseil et de représentation en justice avec le Cabinet SAVIGNY (AARPI), 8 rue de Courty, 75007 PARIS.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

DEL2014_012 : Création d'un site cinéraire - Détermination des durées de concession et approbation des nouveaux tarifs

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'ensemble des tarifs des droits au cimetière tels que ci-dessous,

Types de sépultures	Tarifs au 1 ^{er} février 2014 (€)
Terrain commun : durée 5 ANS	GRATUIT
Concession décennale	110
Concession perpétuelle (le m ²)	320
Case de columbarium mural, décennale	300
Case de columbarium circulaire, décennale	400
Cavurne décennale	450
Puits de dispersion	50

Caveau provisoire	Tarifs au 1 ^{er} février 2014 (€)
Droit d'entrée avec séjour de deux mois	28
Droit de séjour à partir du troisième mois et par mois	10
Droit de sortie	10

- de dire que ces tarifs seront indexés au 1^{er} janvier de chaque année sur l'évolution de l'indice mensuel I.N.S.E.E des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages, établi pour chaque mois d'octobre de l'année précédente, tarif arrondi à l'euro le plus proche inférieur ou supérieur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL2014_013 : Communication électronique des données d'État Civil (COMEDec) - Conventions entre la Ville, le Ministère de la Justice et l'Agence nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes des conventions d'adhésions de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil entre le Ministère de la Justice, la Commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune qui prendront effet à compter de la signature des parties pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction et par période de 3 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous documents y afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL2014_014 : Élections municipales 2014 - Convention avec la Préfecture de la Gironde relative à la mise sous pli de la propagande électorale

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture de la Gironde relative à la mise sous pli des documents de propagande et des bulletins de vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL2014_015 : Délégations de service public - Rapports annuels des délégataires

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports annuels présentés par les délégataires de service public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL2014_016 : Adhésion au socle commun du Centre de gestion de la fonction publique de la Gironde

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Pessac au "socle commun" de missions défini par le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale dans ses délibérations des 24 juin 2013 et 25 novembre 2013 à compter du 1^{er} février 2014
- de confier au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde l'exercice des missions mentionnées aux 9° bis, 9° ter, 13°, 14°, 15° et 16° de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches pour l'exécution de cette adhésion pour assurer notamment le versement de la contribution due au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL2014_017 : Contrat de Co-développement 2012/2014 - Avenant Politique Vélo

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant Politique Vélo avec la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL2014_018 : Lotissement d'activités "Bois de Saint Médard" - Cession d'un terrain à la S.A.R.L VERDON pour l'implantation de la SARL SODITEL

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession à la S.A.R.L VERDON ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, du lot n°3 du lotissement d'activités « Bois de Saint Médard »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL2014_024 : Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et l'Espace Musical de Pessac (EMP)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs avec l'Espace Musical de Pessac portant sur l'année 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL2014_025 : Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et l'école de Musique de Verthamon

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs avec l'école de musique de Verthamon Haut-Brion portant sur l'année 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL2014_026 : Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Arts au Mur-Artothèque de Pessac - 2014/2016

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État – DRAC Aquitaine, la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'association Les Arts au mur portant sur les années 2014/2015/2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL2014_027 : Conventions de mise à disposition d'auxiliaires de vie scolaire

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec les services départementaux de l'Éducation nationale et avec les établissements publics locaux d'enseignement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h15